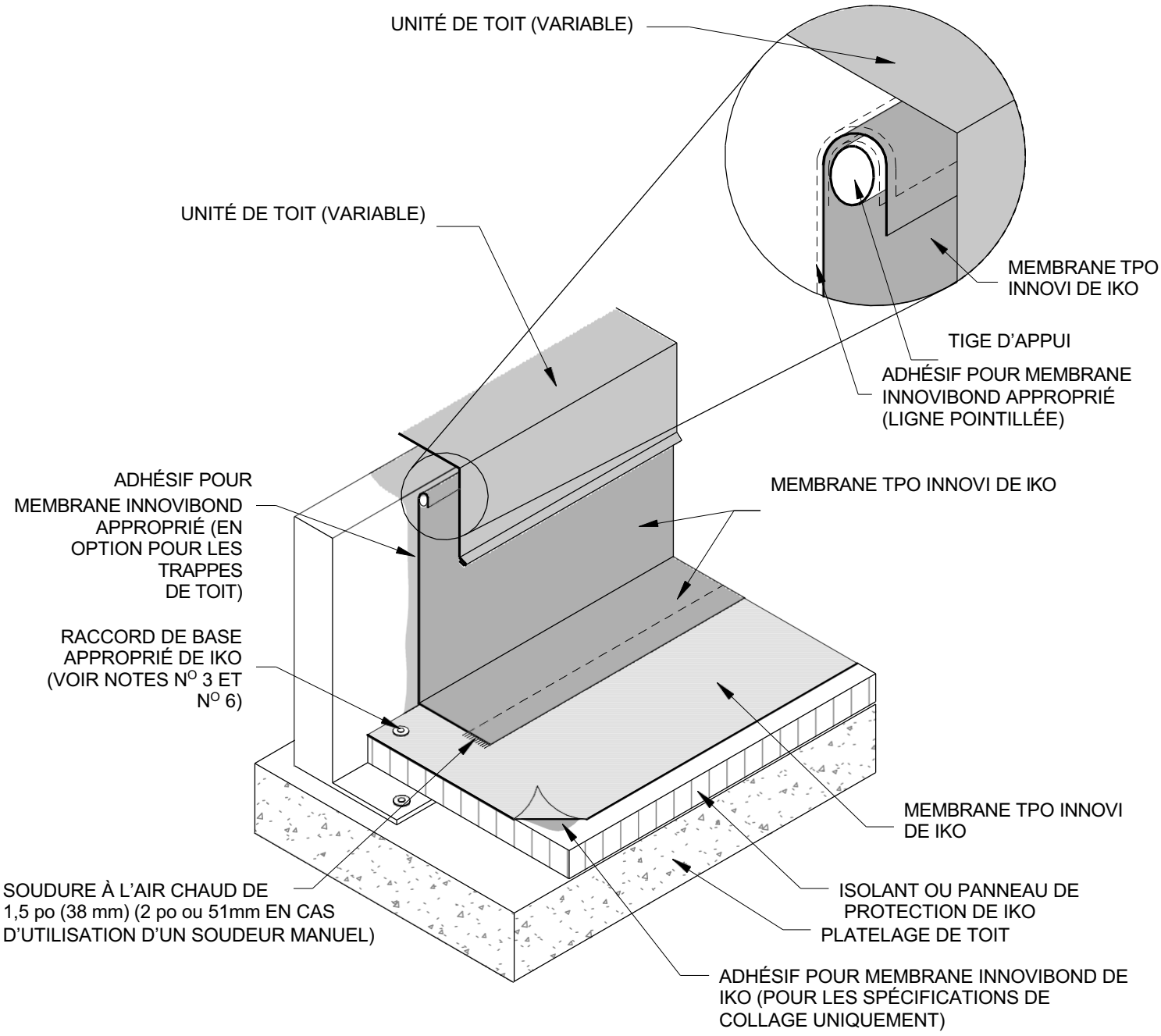


NOTES :

1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE MÉTALLERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. FIXATIONS D'UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 10 po (250 mm). (REMARQUE : DES BLOCS DE BOIS PEUVENT REMPLACER L'ISOLANT AFIN DE RÉDUIRE LA LONGUEUR DES FIXATIONS ET DE RESPECTER CETTE EXIGENCE.
4. UNE HAUTEUR MINIMALE DE SOLIN VERTICAL DE 8 po (200 mm) AU-DESSUS DE LA MEMBRANE DE BASE DOIT ÊTRE RESPECTÉE.
5. L'UTILISATION DU MASTIC POUR BORDS TPO INNOVISEAL DE IKO EST OBLIGATOIRE SUR TOUS LES BORDS COUPÉS OU NON ENCAPSULÉS DE LA MEMBRANE RENFORCÉE. CETTE EXIGEANCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX BORDS COUPÉS EN USINE OÙ L'ARMATURE EST EXPOSÉE.
6. SI UNE BANDE PÉRIMÉTRIQUE RENFORCÉE (BPR) EST UTILISÉE COMME RACCORD DE BASE, CE TYPE D'INSTALLATION EST LIMITÉ À UNE GARANTIE DE 20 ANS.
7.

Titre : TRAPPE DE TOIT AVEC RACCORDEMENT À LA TIGE D'APPUI	Numéro de détail : T-CB-7
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 30 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance.

INNOVI™ TPO